



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST ANDEOL DE VALS

Séance du 9 septembre 2025 à 18 H

Étaient présents : Mme HALLAUER Émilie, Mme LAFFONT Juliette, Mme MORGANTI Marie-Claire, Mme MOYON Amélie, M. GEFROY Patrick, M. MARIJON David, M. MARTARESCHE Alain, M. PETIZON Guillaume.

Représentés : Mme LEYNAUD Jourdaïne donne pouvoir à Mme MORGANTI Marie-Claire, M. DUBUIS Yann donne pouvoir à Mme HALLAUER Émilie.

Étai(ent) excusé(s) : Mme LEYNAUD Jourdaïne, Mme MOYERÉ Séverine, M. DUBUIS Yann, et M. ISSERTINE William.

Étaient absent : M. RODRIGUEZ Sylvain.

Approbation du compte rendu de la séance du 21 juillet 2025 : approuvé par l'ensemble du conseil.

Dossiers soumis à délibération :

1 – Demande de Financements auprès du Fonds Vert, du Département et de la Communauté de Communes : pour les travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux

Abroge et remplace la délibération DE 2025 13 du 14 avril 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Sollicite de la part du Fonds Vert une subvention à hauteur de 40 % de la part du Département une subvention à hauteur de 14,20 % dans le cadre de l'Atout Ruralité 07 et à la CCBA dans le cadre du PHL une subvention à hauteur de 15,80 %.
- Approuve le plan de financement proposé, pour le projet sus nommé pour un montant de 126 626,55 € HT.

2 – Demande de Financements auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes : pour les travaux d'aménagement de l'entrée Nord du village

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Sollicite de la part de La Région Auvergne Rhône-Alpes une subvention à hauteur de 40 %, de la part du Département de l'Ardèche une subvention dans le cadre de l'Atout Ruralité 07 à hauteur de 26 % et à la CCBA un fonds de concours à hauteur de 14 %.
- Approuve le plan de financement proposé, pour le projet sus nommé pour un montant de 76 690 € HT.

3 – Création d'emploi permanent d'adjoint administratif territorial sur un poste de 16 heures hebdomadaires

Suite à la mutation de l'ancienne secrétaire, le conseil municipal, décide à l'unanimité de supprimer le poste à 29 heures (50 % école et 50 % mairie) et de créer un emploi permanent d'adjoint administratif territorial (catégorie C) à 16 h/hebdomadaires dès le 11 septembre 2025.

4 – Création d'emploi permanent de rédacteur territorial pour exercer les missions de secrétaire de mairie

En raison de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie par la Loi n° 2023-1380 du 30 septembre 2023, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi permanent de secrétaire général de mairie dans le grade de rédacteur territorial (catégorie B) à temps non complet d'une durée de 30 h/ hebdomadaires, dès le 1^{er} octobre 2025.

5 – Désignation d'un délégué de la protection des données (DPO) afin de mettre la collectivité en conformité avec le Règlement Européen Général sur la Protection des Données (RGPD)

Le Maire rappelle l'obligation de conformité au RGPD (depuis 2018), qui impose aux collectivités de protéger les données personnelles sous peine de sanctions. Pour y répondre, le conseil municipal désigne, Mme Isabelle David, secrétaire général de mairie. Déléguée à la Protection des Données (DPO). Le Conseil approuve à l'unanimité cette nomination.

6 – Résiliation de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

En raison d'un déséquilibre entre le coût de la cotisation et l'utilisation des adhérents. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De Résilier l'adhésion de la commune au CNAS à compter du 31 décembre 2025.
- Le Conseil Municipal s'engage à chercher d'autres actions sociales pour ses employés.

7 – Délibération portant augmentation du montant de participation employeur au titre du contrat prévoyance (maintien de salaire) à compter du 1^{er} janvier 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité : DECIDE : d'Adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion obligatoire afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de LA COMMUNE DE SAINT-ANDEOL-DE-VALS. - Souscrire la garantie de base à adhésion obligatoire à hauteur : choix de la formule 2 : les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90 % des revenus nets des agents (TBI, NBI et RI) à effet du 01.01.2026 ; Participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 100 % de la cotisation acquittée par les agents.

8 - Tarifs d'Encarts publicitaires pour le dépliant Programme de la Commission culturelle

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil municipal : Conserve les tarifs d'encarts publicitaires suivant le tableau ci-dessus pour les prochains déliants Programme de la Commission culturelle de la commune de Saint-Andéol-de-Vals.

Petit (60x27 mm) : 50 €	Moyen (80x40 mm) : 150 €	Principal sponsor (80x56 mm) : 250 €
-------------------------	--------------------------	--------------------------------------

Questions diverses : - remplacement du défibrillateur de la rue de l'église ; - ancien compteur électrique sur les bâtiments communaux ; - création d'une adresse pour le bâtiment annexe de la mairie ; - Tour cycliste féminin international de l'Ardèche.